

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2021-01-31-1a

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le TRENTE et UN JANVIER

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Marie-Josée VILLETTE, Yvette DESENLIS, Nadine CABANEL, Marie SANCHEZ-RUIZ, Sandrine MORONI et Gilbert SORIA

Procuration :

Mme Josiane CAZIN à Mme Pascale GENIEIS-TORAL

Absent excusé :

M. Jordan DARTIER, Président.

Objet : Sécurité Routière : mise en place d'ateliers

Le CCAS, en partenariat avec l'auto-école de la commune, propose la mise en place d'ateliers de sécurité routière gratuite pour les seniors âgés de 65 ans et plus.

L'objectif est de sensibiliser ces personnes sur les dangers de la route et de les prévenir des comportements dangereux.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE la mise en place des ateliers de Sécurité Routière gratuite pour les seniors âgés de 65 ans et plus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20220131-2021-01-31-1a-DE
Date de télétransmission : 10/02/2022
Date de réception préfecture : 10/02/2022

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS de Vias



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Affiché le :

Transmis au Représentant de l'Etat le :

10 FEV. 2022